LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta. Depuis 1928

Vol. 21 No. 28 Edmonton, le vendredi 10 juillet 1987 12 pages 0.50

Voir
«Une grève inutile»
éditorial de
Guy Lacombe
en page 4

Calgary

GALA MÉRITAS À SAINTE-ANNE



Les gagnants de la catégorie académique: Pascale Launière, Hugues Benoît et Mélanie St-Jacques

Voir texte et photos en page 3

Le libre-échange: À quel prix? se demande la commission des affaires sociales de la C.E.C.C.

OTTAWA - Face aux multiples questions que pose le libre-échange avec les États-Unis, l'heure est maintenant venue de susciter un débat public à l'échelle nationale et de faire entre autres ressortir les questions éthiques que soulèvent les conséquences économiques et sociales d'un tel accord.

C'est ce que prône la Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada dans un dossier de travail et d'animation pastorale de 30 pages intitulé «Le libre-échange: à quel prix?»

Les membres de ce comité sont: Mgr Paul J. O'Byrne, président de la Commission, Évêque de Calgary; Mgr Remi DeRoo, Évêque de Victoria; Mgr Gérard Drainville, Évêque d'Amos; Mgr Gilles Ouellet, Archevêque de Rimouski; Mgr Bernard Pappin, Évêque auxiliaire à Sault Ste-Marie; Mgr Adolphe Proulx, Évêque de Gatineau Hull; Mgr Peter A. Suttor, Archevêque de Keewatin-Le Pas.

«En tant que pasteurs, nous avons la responsabilité d'encourager les membres de nos communautés chrétiennes à se pencher sur les grandes questions politiques telles le libre-échange», de faire remarquer les évêques de la Commission, «et de les évaluer à la lumière de l'Évangile et de l'enseignement social de l'Église».

«Dans cet esprit, nous invitons les communautés de foi à travers le Canada, les communautés paroissiales, les communautés de base, les mouvements en faveur de la justice sociale, les groupes et les associations oecuméniques à utiliser ce dossier d'animation pour qu'ainsi soient stimulées la réflexion et l'action de leurs membres face à la question du libre-échange».

Selon les évêques de la Commission, le libre-échange est bien plus qu'une nouvelle politique commerciale. Il se conjugue à d'autres mesures visant la déréglementation et la privatisation de l'économie canadienne. «En fait, disent-ils, il est devenu la pièce maîtresse d'une vaste stratégie de restructuration économique de la société canadienne en vue d'un avenir marqué par la haute technologie. En tant que chrétiens et chrétiennes, nous ne pouvons donc pas rester inactifs face à ce débat crucial où est en cause l'orientation future de notre pays».

La Commission épiscopale des affaires sociales a toujours voulu mettre de l'avant son option préférentielle pour les pauvres. Dans le cas du libre-échange, plusieurs membres de communautés chrétiennes sont identifiés à ces pauvres et risquent d'être directement affectés par un tel accord. À titre d'exemples, mentionnons les travailleurs et les travailleuses, les petits fermiers, les

Suite page 2...

Loi sur les langues officielles: une Loi renforcée qui doit être améliorée

QUÉBEC - Le projet de loi sur les langues officielles, déposé le 25 juin 1987 à la Chambre des communes par monsieur Ray Hnatyshyn, ministre de la Justice et procureur général du Canada, est une version renforcée de la loi actuelle mais cette version devrait être elle-même améliorée afin de rencontrer les besoins minimum de la francophonie canadienne. C'est la réaction des membres du Conseil de la vie française en Amérique telle qu'adoptée à Québec, le 27 juin 1987, dans le cadre de leur 51e session annuelle et rendue publique par son président, monsieur Jean Hubert.

Le Conseil oeuvre au rapprochement des francophones et à la promotion de tous les aspects de la vie française en Amérique du Nord. Créé en 1937, le Conseil célèbre donc cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Dans le cadre de leur étude du projet de loi, les membres du Conseil reconnaissent que cette version renforcée de la loi actuelle comprend des éléments nouveaux fort importants. C'est ainsi qu'ils n'hésitent pas à se réjouir du fait que, si le projet devient effectivement une loi, le Commissaire aux langues officielles bénéficiera d'un nouveau recours judiciaire pour faire respecter l'égalité linguistique, soit la possibilité d'une intervention en Cour fédérale du Canada pour les cas où n'auraient pas ete réglées les plaintes de violation ou de déni de droits linguistiques.

Selon les membres du Conseil, l'engagement du gouvernement fédéral, inscrit dans le préambule ainsi qu'à la partie VII du projet de loi, à l'effet de favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire, à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français dans la société canadienne, vient diminuer les inquiétudes suscitées par l'Accord du Lac Meech (30 avril 1987) et celui de l'Édifice Langevin (3 juin 1987) où le gouvernement fédéral se reconnaissait un rôle de protection mais non de promotion de ces communautés.

Quant à la mise sur pied d'un conseil canadien des langues officielles, le Conseil de la vie française en Amérique demande à être consulté quant au mandat et à la composition de cet organisme prévu par le projet de loi.

Les membres du Conseil réclament que le texte final de la loi stipule que les personnes accusées au civil aient des droits linguistiques similaires à ceux qui sont enfin reconnus aux accusés au criminel. Enfin il demande que les responsabilités du territoire du Yukon en matière de langues officielles soient clairement spécifiées dans le projet de loi.

Départ de la directrice artistique de la Société de Théâtre de Calgary

Voir page 8...

Le transport des étudiants donne des problèmes dans le Lakeland

Voir page 5...



Une bonne note pour le programme des *langues officielles dans l'enseignement*

OTTAWA - Le secrétaire d'État, M. David Crombie, s'est dit réjoui des conclusions d'une évaluation indépendante entreprise il y a un an et portant sur le Programme des langues officielles dans l'enseignement de son ministère. D'après cette étude en effet, les Canadiens font bon accueil à ce programme du Secrétariat d'État, pour lequel le gouvernement fédéral a consacré plus de 2,5 milliards de dollars depuis 1970.

Cette évaluation, commandée par la Direction de l'évaluation des programmes du Secrétariat d'État du Canada, a été menée par la firme Peat, Marwick et Associés en collaboration avec M. Stacy Churchill, spécialiste reconnu dans le domaine de la politique des langues officielles au Canada.

«Je suis heureux qu'au terme de cette évaluation, mon ministère ait obtenu une si bonne note à l'égard d'un programme qui a contribué de façon significative au progrès du bilinguisme au Canada, a dit M. Crombie. Je crois que l'on peut dire que les Canadiens considèrent qu'ils en ont pour leur argent».

En conclusion, l'étude de 210 pages indique que, depuis sa mise sur pied en 1970, le Programme des langues officielles dans l'enseignement «a grandement contribué à la réalisation des objectifs globaux de la politique fédérale de bilinguisme».

«Ce qui fait en bonne partie le succès de ce programme, a ajouté le ministre Crombie, c'est à la fois l'esprit de bonne collaboration fédérale-provinciale qui préside à sa mise en oeuvre et les contributions importantes des provinces et des territoires à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle».

Tout en faisant état des progrès accomplis jusqu'ici, l'étude souligne les besoins importants qui restent à satisfaire. En particulier, on y met l'accent sur la nécessité d'appliquer plus rapidement et plus généreusement les dispositions de l'article 23 de la Charte en ce qui concerne les droits scolaires des minorités francophones; l'étude met également en évidence les besoins particuliers des minorités francophones qui n'ont pas, surtout dans les régions peu peuplées, le même accès à l'enseignement dans leur langue que les Canadiens de langue anglaise. On y indique en outre qu'il faudrait élargir les possibilités qu'ont les étudiants francophones hors Québec de poursuivre leurs études postsecondaires en français, et que cet objectif devrait figurer parmi les priorités du programme pour les années à venir.

Le gouvernement fédéral devrait continuer, conclut l'étude, à financer les programmes d'enseignement provinciaux et territoriaux qui s'adressent aux minorités francophones hors Québec ainsi qu'à la minorité anglophone du Québec, de même que les programmes concernant l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes; la priorité devrait être accordée aux besoins qui retent à satisfaire dans ces domaines.

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement, qui jusqu'en 1980 s'appelait le Programme du bilinguisme en éducation, fut mis sur pied suite à une recommandation du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Conclus pour une période de cinq ans, le Protocole et les ententes bilatérales, régissant les programmes de langues officielles dans l'enseignement, viendront à échéance en mars 1988. Les discussions sont présentement en cours entre le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) en vue du renouvellement de ce Protocole et des ententes bilatérales.

Passez de belles vacances
Soyez prudent sur les routes

Le Franco



Les communautés francophones devraient construire un espace audio-visuel commun

(Jean Leclerc)

QUÉBEC - Le représentant du ministre Gil Rémillard au colloque «Horizon 2037» du Conseil de la vie française en Amérique a incité fortement les participants à se pencher sur le dossier des télécommunications.

Prenant la parole à l'ouverture de ce colloque marquant le 50e anniversaire de l'organisme, le député Jean Leclerc s'est dit assuré qu'il est «urgent que nos communautés francophones construisent et occupent avec assurance et dynamisme un espace audio-visuel commun».

L'homme politique a poursuivi en souhaitant également que ces communautés développent des programmes qui font appel aux techniques de communications de pointe.

Selon l'invité du Conseil de la vie française en Amérique, les télécommunications seront d'ailleurs «l'un des secteurs-clés qui sera l'objet d'études lors du Sommet francophone de septembre».

Dans la même veine, qualifiant le colloque «Horizon 2037» de «mini-sommet de la francophonie nord-américaine», monsieur Leclerc a fait état de la vigueur du Conseil et présenté les voeux du Premier ministre Bourassa aux membres de l'organisme.

C'est le président Jean Hubert qui avait auparavant expliqué la portée du colloque qui doit déterminer les objectifs des cinquante prochaines années. Il avait aussi remis à deux étudiants franco-américains la bourse «Archibald-Lemieux», laquelle leur permettra de compléter des études en enseignement du français.

Libre-échange

suite de la page 1

pêcheurs, les prestataires d'aide sociale, les personnes touchant des revenus fixes, les autochtones, les employé(e)s de services, certaines gens d'affaires et bien d'autres encore. «Comme au temps de l'Église primitive, nous devons nous mettre à l'écoute de leurs préoccupations et leur apporter l'appui de nos communautés», de faire remarquer les évêques de la Commission.

De façon concrète, le dossier d'animation propose trois ateliers sur le libre-échange. Le premier s'adresse aux communautés chrétiennes locales et suggère une analyse sociale sur l'impact du libre-échange dans leur propre région. Le deuxième veut faire réfléchir divers groupes de personnes aux conséquences sociales d'un accord de libre-échange bilatéral. Le troisième propose, quant à lui, des moyens concrets en vue d'élaborer des stratégies pastorales relatives à l'éducation et l'action du public. À leur manière, les trois ateliers reprennent la méthode du «voir, juger, agir» de l'Action catholique. En plus des ateliers, le dossier d'animation renferme d'autres informations pertinentes tant sur le libre-échange que sur l'enseignement social de l'Église en général.

À remarquer que ce dossier d'animation est publié sous le thème général de «Choix éthiques et défis politiques», titre du mémoire de la Conférence des évêques catholiques du Canada présenté à la Commission MacDonald en 1984. Les responsables ont ainsi voulu marquer le lien étroit qui existe entre ce dossier et le mémoire qui, en fait, présente un résumé des réflexions éthiques de la C.E.C.C. sur l'avenir de l'ordre socio-économique du Canada.

Fontaine vs Fontaine

Dans l'édition de la semaine dernière, sur la page frontispice, nous avons identifié la photo d'Yvon Fontaine, le président de la FFHQ comme étant celle de Normand Fontaine, animateur bien connu à CHFA. Normand anime à l'heure du lunch à 12h30 «Les Normandises» durant la saison estivale. Cette émission quittera toutefois l'antenne à l'automne. Nos excuses à Yvon et Normand pour ce petit inconvénient.

La direction

Gala Méritas à Sainte-Anne

DISTRIBUTION DE PRIX AUX ÉTUDIANTS



Pierre Granger

CALGARY - À l'école francophone de Calgary, le 25 juin était le jour que les enfants attendaient en soupirant depuis le mois de septembre de l'an dernier: c'était la fin de l'année scolaire.

Au Gala Méritas qui a clôturé l'année, des certificats, des plaques (trophées) et des médailles ont été attribués aux élèves qui se sont distingués dans quatre catégories:

- la catégorie sports, où les critères sont l'esprit sportif, l'amélioration, la participation et la performance;

- la reconnaissance des efforts constants, où un des critères est la participation à la vie de l'école;

- la catégorie responsabilité et respectabilité, où un des critères est la fierté de sa langue;

- la catégorie académique, où sont récompensés les meilleurs succès dans les études.

Voici la liste des élèves qui ont remporté des prix:

4e année: *Marc Brais*, certificat, catégorie académique; *Anne Cattarinich*, certificat, catégorie académique; *Isabelle Jobin*, médaille, catégorie efforts constants; *Edith Gagnon*, certificat, catégorie académique; *Martin Tremblay*, certificat, catégorie académique; *Suzie Smith*, certificat, catégorie académique; *Mélanie St-Jacques*, plaque, catégorie académique, et médaille, catégorie efforts constants.

5e année: *Pascale Launière*, plaque, catégorie académique; *Marc Fournet*, médaille, catégorie académique; *Jeffrey Manfield*, plaque, catégorie responsabilité et respectabilité;

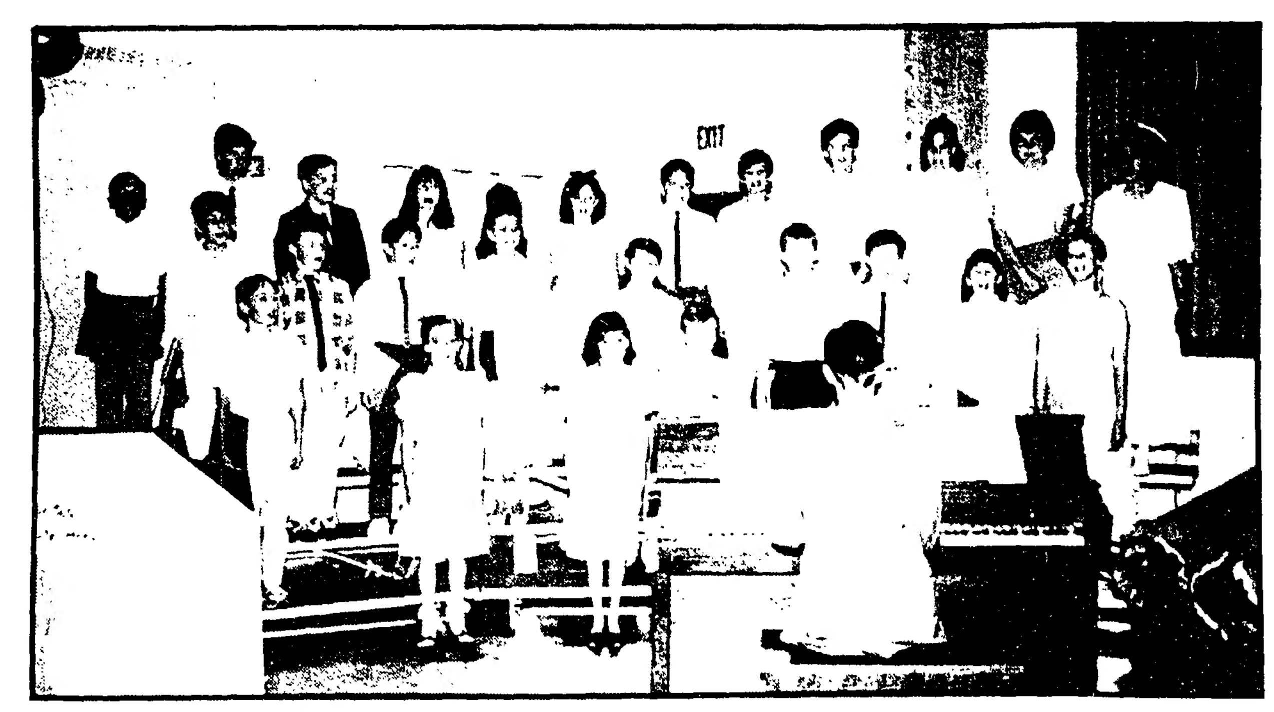
6e année: *Marc Fagnan*, certificat, catégorie académique, et plaque, catégorie sports; *Geneviève Cuthbertson*, médaille, catégorie académique, et médaille, catégorie efforts constants; *Monique LeRolland*, plaque, catégorie responsabilité et respectabilité; *Michelle Savoie*, médaille, catégorie efforts constants.

7e année: *Jean-François Gratton*, certificat, catégorie académique; *Danielle Gallant*, médaille, catégorie académique; *Hugues Benoit*, plaque, catégorie académique, et médaille, catégorie efforts constants.

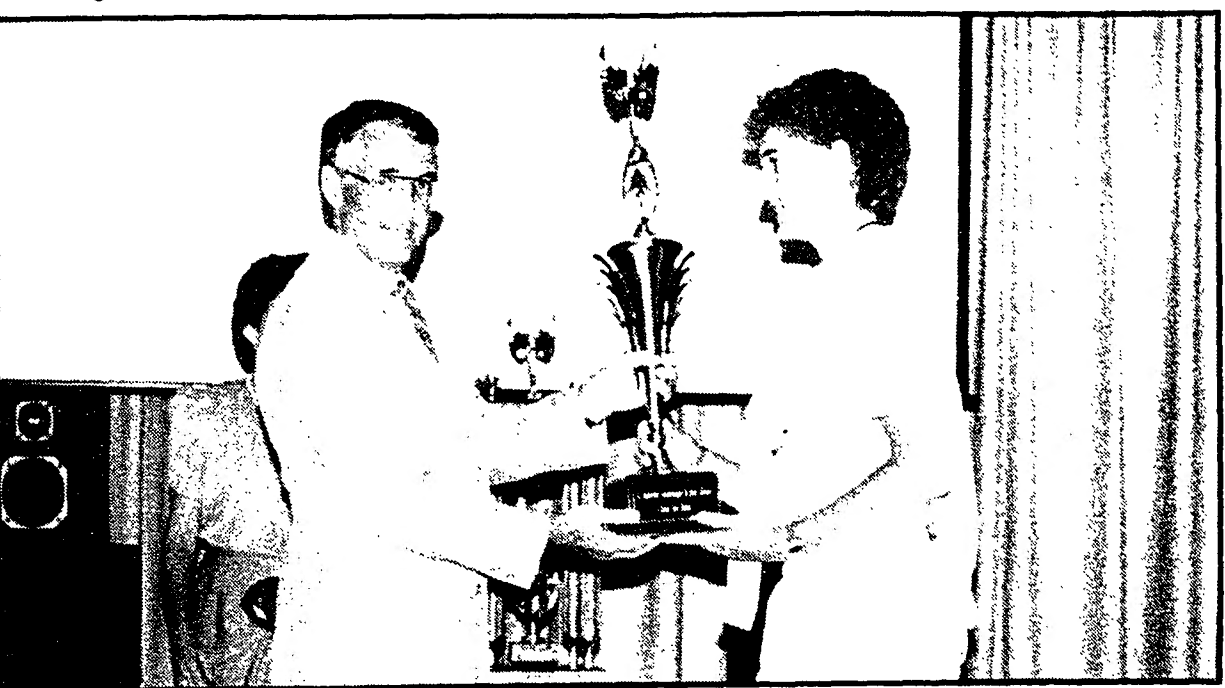
8e année: *Wendy Andruszka*, plaque, catégorie sports; *Jean-Pierre Leung*, médaille, catégorie académique, et médaille, catégorie sports; *Lucie Fournet*, médaille, catégorie académique, et médaille, catégorie sports; *Lisa Manfield*, médaille, catégorie académique; *Luc St-Jacques*, médaille, catégorie académique.

Nouvelle directrice

Pour la directrice de l'école Sainte-Anne, Marjolaine Campeau, cette cérémonie était un peu triste malgré la satisfaction qu'elle lui donnait. Mme Campeau a en effet été nommée à un autre poste, et elle laisse une petite partie d'elle-même dans cette école où elle s'était attachée à son équipe de professeurs et aux élèves. Sa remplaçante sera Mme Thérèse Cameron, qui laisse la direction de l'école élémentaire bilingue St. Cecilia. Mme Cameron est originaire de St-Boniface, au Manitoba, et a elle-même deux garçons à Sainte-Anne.



La chorale de l'école Sainte-Anne, dirigée par le professeur Donald Barrette



Hugues Benoît, grand gagnant de la catégorie académique (secondaire) recevant son trophée de M. Guy Doll, surintendant adjoint de la Commission scolaire catholique

Le Québec accusé d'utiliser les minorités d'ailleurs comme des pions

QUÉBEC - De l'avis unanime des participants au colloque «Horizon 2037», le gouvernement du Québec utilise les minorités francophones hors de ses frontières comme des «pions» ou encore comme des «pantins» et il appartiendra au Conseil de la vie française en Amérique d'inscrire dans ses nouveaux objectifs de mettre fin à l'équivoque.

C'est la présidente de la Chambre de commerce franco-colombienne de la région de Vancouver qui a d'abord sonné la charge en déclarant que «le rôle politique du gouvernement du Québec n'est pas clair envers les minorités de l'Ouest».

Madame Christine Pallascio a poursuivi en affirmant que «les bons gestes ne sont pas suffisants» et en se demandant si le Québec aurait «des élans envers ses minorités» ou s'il les considérait plutôt comme des «pions politiques»?

Un ancien sénateur de l'État du Maine devait poursuivre dans la même veine quelques instants plus tard en disant que le Québec «se sert des minorités comme de pantins» et qu'il faudrait «des gestes généreux plutôt que du "minimalisme"». Pour monsieur Robert Couturier, «il faut un Québec fort, puissant, qui se soucie de ses minorités et qui soit prêt à intervenir».

Un autre sénateur, canadien celui-là, devait reprendre la même thème durant le banquet de clôture. Monsieur Arthur Tremblay croit que «le Québec doit reconnaître sa responsabilité envers les minorités et l'assumer».

De son côté, monsieur Jean-Denis Gendron, ex-président d'une commission d'enquête sur la langue au Québec, devait insister sur le fait que le Québec soit déjà assiégé de l'intérieur: selon lui, le gouvernement devrait de toute urgence adopter des politiques natalistes et d'intégration des enfants d'immigrants à la collectivité francophone.

ET LE TOURISME...

Au cours des mêmes échanges au colloque «Horizon 2037» du Conseil de la vie française en Amérique, le gouvernement du Québec devait à nouveau être pris à partie, quoique sur un sujet moins brûlant.

Selon un participant, le gouvernement ignore complètement les groupes francophones aux États-Unis quand il s'agit de publicité touristique.

FRANCOPINION



par Guy Lacombe



UNE GRÈVE INUTILE

QUAND on regarde en rétrospective la grève des facteurs qui s'est terminée samedi dernier, on se rend vite compte qu'il n'y a pas de commune mesure entre les résultats atteints (ou même espérés) et les graves inconvénients auxquels les Canadiens ont été assujettis pendant trois semaines.

Selon les renseignements qui étaient disponibles samedi dernier, les facteurs n'ont réussi qu'à obtenir un contrat qui est fondamentalement le même que celui qu'ils avaient avant la grève, ce qui laisse entendre qu'avant la grève, ils n'étaient quand même pas victimes d'injustices.

La majorité des Canadiens ne savaient même pas pourquoi au juste les facteurs étaient en grève.

Et cela a coûté des millions de dollars à l'économie canadienne, sans parler des personnes qui ont été blessées, des dommages matériels qui ont été causés (à des innocents dans un grand nombre de cas) et des inconvénients graves qu'ont dû subir des dizaines de milliers de Canadiens, en particulier ceux qui comptent sur le service postal pour obtenir leurs chèques de pension, d'assurance-chômage ou autres et qui étaient pour ainsi dire pris en otages par la grève.

Au cours de l'histoire, il y a eu des situations injustes ou inacceptables qu'il fallait corriger et dans plusieurs cas la grève s'est malheureusement avérée comme le mécanisme ultime pour y arriver, tous les autres moyens ayant échoué. Aujourd'hui, dans une société supposément évoluée, ces situations devraient être extrêmement rares.

Dans la grève des facteurs, le négociateur Bill Kelly n'aurait-il pas pu amener les parties à s'entendre avant la grève, ou fallait-il trois semaines de malaises et de souffrances pour qu'on se rende à ses recommandations?

Nous ne voulons pas simplifier à outrance des situations qui sont souvent fort complexes. Mais quand on en arrive à considérer la grève comme le seul moyen possible pour corriger ou améliorer une situation ou pour obtenir quelque chose, on peut se demander si notre système politique est suffisamment efficace, si notre système judiciaire est adéquat ou si les syndicats ne jouissent pas d'un pouvoir excessif.

NON À LA PEINE CAPITALE

Le gouvernement canadien a fait preuve de leadership le 30 juin dernier en décidant de ne pas rétablir la peine capitale au Canada. Il n'aurait d'ailleurs jamais dû remettre ce débat sur la place publique. Notre pays n'avait pas besoin de ce genre de publicité qui remet en question son degré de civilisation.

Les sondages révèlent pourtant que la majorité des Canadiens auraient souhaité que le gouvernement rétablisse la peine capitale. Grâce à des interventions très nombreuses d'une autre partie de la population - et grâce aussi sans doute à l'intervention personnelle et énergique de Brian Mulroney - les députés ont voté contre ce retour en arrière.

Un bon gouvernement doit être attentif aux opinions de la population, mais ces opinions ne doivent jamais être considérées comme des principes d'action. Dans ce cas-ci, la majorité des députés (mais seulement Joe Clark et Walter Van de Walle en Alberta) ont basé leur vote sur le principe du respect de la vie. Ils ont fait preuve de leadership.

G.L.



Un mini-sommet annuel des groupes francophones d'Amérique?

QUÉBEC - Le Conseil de la vie française en Amérique devra étudier au cours des prochains mois la suggestion d'un de ses membres d'organiser annuellement un «mini-sommet» des organismes qui s'occupent de francophonie afin de coordonner les efforts et d'éliminer le double emploi.

Cette suggestion a été formulée au colloque «Horizon 2037» organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de cet organisme qui représente de façon unique et exclusive toute la francophonie nord-américaine.

Car il semble que le Conseil, qui a été à l'origine de la création de nombreux organismes de promotion des causes francophones, ait été en quelque sorte victime de ses succès puisque les occasions de confusion ont été multipliées d'autant.

«Nous avons tendance à être des individualistes, il n'y a pas de concertation», de dire monsieur Gilbert Doucet, représentant du Nouveau-Brunswick, en recommandant que le Conseil se donne comme objectif de coordonner le travail de tout le monde «au nord ou au sud du 45e parallèle».

Selon un autre Acadien, monsieur Bernard Poirier, le Conseil de la vie française en Amérique a fait «un travail remarquable» durant cinquante ans mais aurait maintenant avantage à se rapprocher encore plus des différents organismes à vocations similaires.

Enfin, selon le sénateur Arthur Tremblay, le colloque «Horizon 2037» est «la seule manifestation permettant de constater que la francophonie nord-américaine existe», fait prendre conscience d'un «nous collectif», et permet au Conseil de la vie française en Amérique de naître à nouveau.

L'engouement pour le français au Canada anglais: une menace pour les francophones?

QUÉBEC - De plus en plus d'anglophones des provinces canadiennes envoient leurs enfants dans des écoles d'immersion française.

Le bilinguisme n'est plus l'apanage des seuls francophones hors Québec et, ceux-ci ont profité du cinquantenaire du Conseil de la vie française en Amérique pour exprimer leurs inquétudes face à ce phénomène.

Selon madame Christine Pallascio, présidente de la Chambre de commerce francocolombienne de la région de Vancouver, les francophones doivent rester les maîtres du bilinguisme s'ils ne veulent pas être à la remorque du plus grand nombre.

Pourtant, à prime abord, le phénomène serait plutôt positif, a déclaré le représentant du Nouveau-Brunswick, monsieur Gilbert Doucet. Mais un bilinguisme accru des anglophones peut constituer une menace pour les communautés francophones disséminées à travers le Canada, a-t-il ajouté.

Le danger est que les gouvernements ne puissent plus distinguer les francophones de ces nouveaux francophiles. Il faut rester vigilant, a conclu monsieur Gilles Legault de l'Ontario, et prévoir les impacts sociaux, culturels et économiques de cet engouement pour le français chez les anglophones du Canada.

LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

APF Association de la Presse francophone hors-Québec

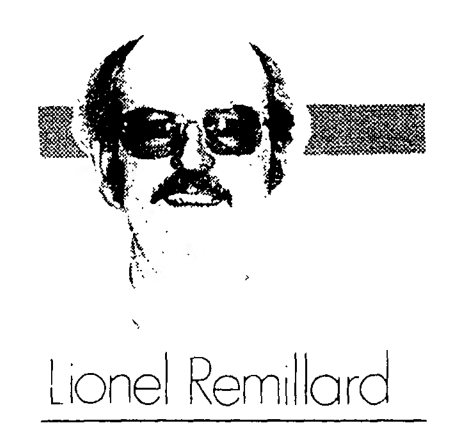
Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Administration: Lucille Hachey
Photocomposition: Gaëtane C. Grenier
Graphisme & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée a:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 ans: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Décision unilatérale

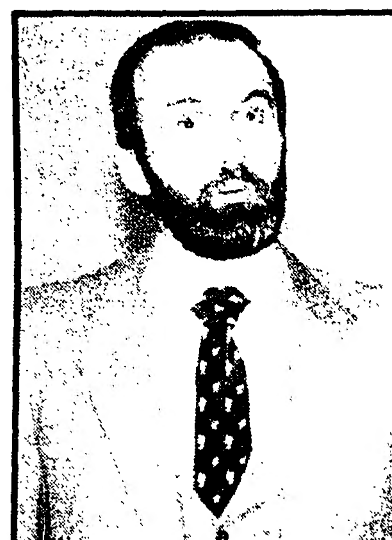
Le transport des étudiants donne des problèmes dans le Lakeland



BONNYVILLE - Le transport des étudiants s'avère un des problèmes les plus épineux pour les conseils scolaires de l'Alberta.

Comme la province est surtout composée de milliers d'îlots ruraux, le transports des étudiants est nécessaire et très coûteux. Bien que les octrois soient suffisants pour les situations normales, il semble que les méthodes de calcul manquent de flexibilité pour répondre aux multiples particularités rencontrées par les dirigeants scolaires.

À cause de coupures budgétaires, les Conseils des écoles publiques et catholiques du Lakeland ont décidé de laisser tomber le transport des étudiants à l'intérieur des villes et des villages sous leurs juridictions respectives.


Jean-Claude Lajoie

Ce fut une décision difficile mais unanime prise par le comité conjoint pour le transport des étudiants du Lakeland.

Cependant, à la suite de pétitions et de rencontres, le Conseil des écoles publiques a changé d'idée et maintiendra l'ancien système.

Cette décision a été prise sans consultation avec le Conseil des écoles catholiques, partenaire égal dans ce système conjoint de transport.

Le commissaire Marcel Sansregret a expliqué le mécontentement et la frustration en ces termes: «C'est un système de Cadillac que nous ne sommes plus en mesure de nous payer».

Pour sa part, le commissaire Denis Ducharme travaille étroitement avec un groupe de parents de Bonnyville pour trouver des alternatives. Ce dernier suggère que «les parents pourraient mettre sur pieds à leurs frais un système de transport pour les enfants de la ville à frais beaucoup plus raisonnables que 170$, tels qu'estimés par les autorités scolaires».

Le coût par étudiant sera de 240$ dont 140$ sera payé par les parents et 100$ par le Conseil scolaire.

«Voilà tout au moins 15.000$ de frais additionnels qui augmenteront le déficit de 1987-88», de conclure le conseiller Ducharme.

Le président des écoles catholiques Jean-Claude Lajoie a exprimé son regret: «Puisque les deux conseils scolaires ont décidé en collaboration de discontinuer ce service, le Conseil des écoles publiques aurait pu au moins avoir la courtoisie de nous consulter avant de changer sa décision» ajoutait-il.

Exode d'enseignants à Bonnyville

LIONEL REMILLARD

BONNYVILLE - Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Plusieurs écoles de la province vont bénéficier de l'arrivée de nouveaux enseignants, plein de bonnes idées et d'expérience, venus de Bonnyville.

Les parents sont très inquiets de cette exode soudaine et sont conscients que les programmes de français et d'immersion en seront très affectés.

La base militaire de Cold Lake sera la grande gagnante, car son système scolaire accueillera plusieurs enseignants bilingues de l'école élémentaire Notre-Dame.

Le désarroi complet régnait à l'école secondaire lorsque la démission soudaine et inattendue du nouveau directeur, Joffre Plaquin a été rendue publique au début du mois de juin.

«J'ai tout fait et tout donné, sans pouvoir satisfaire les autorités», de dire l'ex-directeur.

Pour sa part, Chantal Grégoire, institutrice émérite à l'école secondaire, pilier de la vie française non seulement à l'école mais aussi dans la communauté a émis l'opinion suivante: «Il y a des malaises sérieux depuis quelques temps. Notre-Dame est devenu un corps sans âme. Je pars avec regret».

Un autre collègue a résumé la situation en ces termes: «Le directeur était le choix des commissaires et non l'élu de la direction générale, mais le prochain le sera, et de plus, il sera unilingue anglais».

Les plus malins signalaient quelques jours plus tard que «la connaissance du français ne faisait plus partie des critères d'embauche du directeur de l'école bilingue catholique de Bonnyville».

La collation des diplômes 1987 de l'école secondaire publique de Bonnyville sera la dernière qui comprendra un contingent de finissants ayant complété leurs études secondaires en français. À l'avenir, il n'y aura plus de programme francophone dans cette école.

Cependant, le programme pour les francophones offert à l'école catholique Notre-Dame est très restreint comparé à ce qui a existé jusqu'à, il y a peu de temps à Bonnyville.

D'ailleurs la F.J.A. locale étudie le problème et compte sur l'appui de la nouvelle association des contribuables francophones qui vient de se donner une nouvelle constitution.

Le Conseil de la vie française en plein 21e siècle

QUÉBEC - Le président du Conseil de la vie française en Amérique a relevé le défi lancé plus tôt par des participants au colloque «Horizon 2037» et annoncé dès le banquet de fermeture que le dossier des communications devenait prioritaire pour l'organisme qu'il dirige.

Répondant à l'appel un peu angoissé de délégués de la Nouvelle-Angleterre, le président Jean Hubert a rassuré ces derniers pour qui «la bataille du 21e siècle sera celle des communications».

Il semble hors de tout doute que la télévision française dans les états du nord-est américain deviendra un sujet chaud dans les cercles francophones si on en juge par un débat vif sur ce sujet au colloque «Horizon 2037».

Comme en effet des Américains insistaient pour que le projet «TV 5» se dote d'un satellite très puissant, un expert de la Télé-Université du Québec répondait que partout en Amérique il était possible de capter un grand nombre de stations francophones et que le problème était ... à terre.

Il semble en effet que ce sont les sociétés de câblo-distribution anglophones qui résistent aux demandes des communautés de langue française pour des émissions dans leur langue.

En recommandant au Conseil de la vie française de «faire quelque chose», le délégué américain a promis de son côté que les communautés concernées mettraient «des hommes politiques en place» pour faciliter la réalisation de ces projets.

CONCERTATION

Dans l'allocution qu'il prononçait, le président Hubert a aussi indiqué que le Conseil de la vie française en Amérique verrait à faire se mieux concerter les organismes s'occupant de francophonie en plus d'améliorer la collaboration avec ces mêmes groupes.



50e Anniversaire de mariage Alphonse et Marie DION



Ce fut en l'année 1937 à Roberval au Lac St-Jean (Québec) qu'ils s'engagèrent pour la vie. Au bout d'un an, ils déménagèrent donc à St-Félicien, à quelques milles de leur première demeure, pour y établir une ferme laitière. En 1954, la famille comptait alors 7 enfants. Ne voyant pas la possibilité d'établir les garçons sur la ferme, ils décidèrent de partir (avec leur camion) pour l'Alberta et s'installer à Donnelly. Ce fut sur cette ferme, au sud du petit village qu'ils y demeurèrent pendant 13 ans. En 1967, Alphonse et Marie décidèrent de prendre cette retraite tant méritée et de s'installer au village en laissant leur ferme à Richard.

Quand la nouvelle année 1987 sonna, les enfants, petits enfants, arrière-petits-enfants et amis décidèrent de se réunir le 6 juin et de célébrer le 50e anniversaire des jubilaires. Le tout débuta en l'Église du Sacré-Coeur de Donnelly, où le Rév. Père Pinard, o.m.i. présida la célébration liturgique après quoi, il y a eu dégustation d'un succulent souper suivi d'une soirée.

Ce fut aux noms des 20 petits enfants que Claudette fit la lecture d'un poème et chacun d'eux a présenté une fleur aux jubilaires.

Leurs sept enfants étaient présents. De Donnelly: Claude (Jeannine), Richard (Sylvianne) et Hilas (Madeleine). De Falher: Ginette (Léo) Soucy et Jeannine Boucher. D'Edmonton: Evelyne (Peter) Molnar et Pauline (Allen) Chmilar. Aussi, trois de leurs soeurs du Québec assistaient à cette journée: Antoinette Lalancette, Aline Duchesne et Gaby Laroche ainsi qu'un neveu et trois nièces. Plusieurs amis de Donnelly, Falher, St-Isidore et Tangent étaient de la fête.

Louise Dion (la plus âgée des petits enfants) et Michelle Chmilar (la plus jeune) firent la présentation d'un cadre représentant la photo des mariés en 1937 entourés de chacun des membres de leur famille avec leurs enfants.

Pour terminer, cette journée en fut une des plus mémorables pour nous tous qui assistions à cette célébration du 6 juin et cette fête restera à jamais gravée dans nos mémoires et dans nos coeurs.

Encore félicitations Alphonse et Marie!

La Fête de la St-Jean-Baptiste à Popicos...

Le théâtre Popicos avait revêtu un air de fête, le 24 juin dernier



Pas moins d'une centaine de personnes se sont jointes au personnel et aux bénévoles de la Boîte à Popicos pour participer à l'évènement qui se voulait être aussi l'occasion de souligner le départ de Suzette Lagacé et de Maurice Aubin.

Rappelons-nous que la compagnie Boîte à Popicos fut fondée par Suzette Lagacé, et qu'elle-même ainsi que son époux, Maurice Aubin, y ont oeuvré activement depuis maintenant dix ans.

La soirée s'est achevée par une brève et émouvante cérémonie pendant laquelle on a dévoilé la nouvelle affiche extérieure du théâtre et le drapeau franco-albertain qui flottera désormais à l'entrée du théâtre Popicos sur la 91e rue.

Longue vie!!!

Les Amyotte se rencontrent au camp St-Louis



Cette photo nous montre les participants à la rencontre des Amyotte au camp St-Louis. Cet esprit de famille c'est l'héritage laissé par Oscar et Diana Amyotte à leurs descendants.

Durant la fin de semaine du 26 juin, les Amyotte se réunissaient au camp St-Louis de Bonnyville. Les descendants de feu Oscar et Diana Amyotte, frères, soeurs, cousins et cousines, oncles et tantes, neveux et nièces, ils étaient 350 personnes au rendez-vous.

Parmi celles-ci on y reconnaissait les onze frères et les deux soeurs ainsi que leurs familles respectives. De Mallaig, il y avait Armand, Lucien, Adélard, Léo, Edouard et Raymond; d'Edmonton, Paul, Philias, René, Hector, Emile, Germaine (Doucet) et de Montréal, Edna (LeBlanc). Les cousins Moïse, Félix, Laurie, Evelyne (Bernier), la tante Rose Dionne et leurs familles étaient aussi de la partie.

C'est sous un ciel ensoleillé que ce sont effectué les retrouvailles et chacun se promenait d'un camp à l'autre, y retrouvant un nouveau cousin, ou un neveu, un oncle. Il y avait des jeux pour tous les âges, de la musique, des chants, un feu de camp et surtout beaucoup de victuailles et de la gaieté.

Le clou de cette fin de semaine a certainement été la messe célébrée en plein air par l'abbé R. Simard.

Voyant un si grand nombre d'Amyotte devant lui, l'abbé Simard a rappelé que c'était là le fruit de l'amour de deux personnes, Oscar et Diana, qui ont toujours, dans un grand esprit de foi, accueilli la vie, l'un et l'autre. On a remis à chaque famille l'arbre généalogique des Amyotte où y est inscrit les 365 noms.

Après un délicieux souper au bifteck, les artistes de Mallaig amusèrent les spectateurs avec leurs chants, leurs histoires décrivant la vie des pionniers. Le dimanche matin, les onze frères ont servi le déjeuner aux oeufs, saucisses et crêpes et... un à un, on s'est quitté, emportant avec soi le souvenir d'une belle fin de semaine, d'une belle rencontre, que l'on souhaite reprendre bientôt.

Départ de la directrice artistique de la Société du Théâtre de Calgary

PIERRE GRANGER

CALGARY - Heureux qui, n'ayant vécu que quelque temps dans une ville ou une province, y a collaboré à la fondation d'une oeuvre qui restera après son départ. Cette pensée doit consoler Michèle Lehardy, directrice artistique de la Société de Théâtre de Calgary, qui retourne à Montréal avec son mari Yvon Desgranges après avoir vécu cinq ans en Alberta.

Yvon, employé du gouvernement fédéral, a en effet obtenu une retraite anticipée à cause de problèmes de santé. Il a été lui-même toujours très actif au sein de la communauté francophone de la ville. En particulier, il a siégé au conseil de l'A.C.F.A. régionale pendant près de 4 ans, de 1984 à avril 1987 (date à laquelle il a démissionné pour raisons de santé), et il a été vice-président de l'association pendant 2 ans.



Michèle Lehardy

Michèle Lehardy prend ce déménagement imprévu de façon philosophique: «Qui prend mari, prend pays», dit-elle. Mais elle part le coeur gros. Elle laisse ici une foule d'amis qui lui souhaitent tous sincèrement bonne chance et la remercient de ce qu'elle a fait pour eux. Elle a aussi beaucoup d'amis à Edmonton où elle a été agent de développement culturel de l'A.C.F.A. provinciale.

Ancienne comédienne et professeur d'art dramatique à Montréal, elle reconnaît que l'expérience de Calgary a été enrichissante pour elle. «Lorsqu'on forme une équipe de gens enthousiastes et résolus à réussir, on en retire toujours des bienfaits pour soi-même», dit-elle. Michèle est convaincue que la troupe est appelée à avoir beaucoup de succès. Elle regrette seulement que l'aide des organismes gouvernementaux chargés de promouvoir la culture soit vraiment trop avare, surtout dans le sud de l'Alberta, qui se sent défavorisé par rapport au nord.

Une des choses dont Michèle est particulièrement fière au moment de partir est la série de programmes de télévision réalisée par la Société de Théâtre. Ces émissions attendraient 35,000 auditeurs.

Le nouveau directeur artistique de la Société est Gérard Guénette, un homme de grande expérience dans le théâtre et dont nous entendrons beaucoup parler à l'avenir.

Michel Larocque, le directeur de la publicité, tient à assurer tous les membres de la Société et les amateurs de théâtre en général que la Société va continuer. Il n'est pas question de laisser mourir une autre oeuvre une fois passé l'enthousiasme des fondateurs. Le théâtre est un art par lequel nous donnons des signes de vie culturelle et intellectuelle. Que donnerons-nous bientôt comme signes de vie si nous laissons tout péricliter?



Soeurs de la Providence en route vers une retraite, 1945. Archives provinciales de l'Alberta, photo A 11127. Si vous reconnaissez certains visages, veuillez communiquer avec les Archives provinciales (427-1750).

Claude Roberto
Archiviste

McCuaig DESROCHERS
avocats et notaires
Au service de la francophonie albertaine
500 Banque de Montréal
10199, 101e rue
Edmonton (Alberta) T5J 3Y4
426-4660

Howard & McBride Ltd

Salons funéraires

10045 - 109 rue
Edmonton, Alberta

Service complet en français

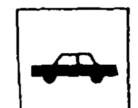
M. Luc Lafrance gérant — ***Mme Annette Brissette*** directrice de musique

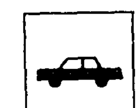
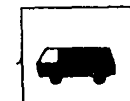
422-1141

- Fort Saskatchewan
- Stony Plain
- Ardrossan
- Spruce Grove
- St-Albert
- Gibbons, Bon Accord

Les familles de l'Alberta se fient à notre maison depuis 1921. Nous nous engageons à continuer de fournir un service digne d'une telle confiance. Nous continuerons à offrir une vaste gamme de prix afin d'accommoder toutes les familles et tous les budgets.


Approvisionnements et Services Canada — Supply and Services Canada



Matériel du Gouvernement

VENTE PUBLIQUE (Offres cachetées)

- Automobiles • Camions légers • Camions de 3 tonnes

Inspection et vente
vendredi le 10 juillet 1987 de 9h à 15h
samedi le 11 juillet 1987 de 9h à 12h

Date de clôture
Les offres seront reçues sur les lieux jusqu'à 12h, le samedi 11 juillet.

Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux. Seules les soumissions reçues sur place durant la période de vente seront considérées.

Lieu de la vente
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
Le Centre de distribution des biens de la Couronne
15508 - 114 avenue (à l'arrière de l'édifice)
Edmonton (Alberta)
(403) 420-3704

Canada




Transport Canada — Transports Canada
Airports Authority Group — Groupe de gestion des aéroports

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **Surintendant régional, service du matériel et contrats, Région de l'Ouest, Transports Canada, pièce 5-157, 9820, 107ème rue, Edmonton (Alberta) T5K 1G3** et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues **jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date limite spécifiée.** Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau ci-dessus mentionné, téléphone 420-3932 ou télex: 037-2469, sur paiement du dépôt applicable pour chaque ensemble de documents de soumission requis, sous la forme d'un chèque payable au Receveur général du Canada.

No de DOSSIER: SP4614

PROJET: Expansion et rénovation de l'Édifice terminus à l'Aéroport de Yellowknife, Yellowknife (T.N.-O.)

Dépôt d'offre: Les sous-contracteurs pour les métiers de mécaniciens, électriciens et de système de transport des bagages doivent soumettre leur offre au travers du «Alberta Bid Depository Ltd.», 10215, 176e rue, Edmonton (Alberta) T5S 1M1, AU PLUS TARD 14h, heure locale, le 10 août 1987 en accord avec le «Standard Rules of Practice for Bid Depositories (projet de construction d'édifice du gouvernement fédéral)».

Date limite: 13 août 1987 **Dépôt:** 250$

Informations techniques: 1. James Prince, Ing. P., ingénieur du projet, téléphone (403) 420-3920
2. Consultant: Stanley Associates Engineering Ltd. Edmonton (Alberta) à l'attention de: Hugh Powell, Ing. P., téléphone (403) 483-4777.

Informations pour l'offre: Mme R. Kotch, gérante des contrats, téléphone (403) 420-3933.

Les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton, l'Association amalgamée de la construction de la C.-B., bureau de Vancouver, Services des plans de construction - Burnaby, à l'Association des contracteurs du Yukon, à l'Association de la construction des T.N.-O. et l'Association de la construction de Calgary.

EN RAISON DES PROBLÈMES POSTAUX ACTUELS, les soumissionnaires éventuels doivent prendre note qu'ils sont responsables de s'assurer que les soumissions sont reçues à l'adresse ci-haut mentionnée avant la date et l'heure limite.

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE offre doit être soumise sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée de la sécurité spécifiée dans les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans les enveloppes fournies. Les dépôts pour les documents de soumission seront remboursés sur retour des documents en bonne condition dans le mois suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



Connelly McKinley Ltd.
Salon funéraire



10011 - 114e rue
Edmonton (Alberta)
422-2222

9 Muir Drive	265 rue Fir
St-Albert	Sherwood Park
458-2222	464-2226

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

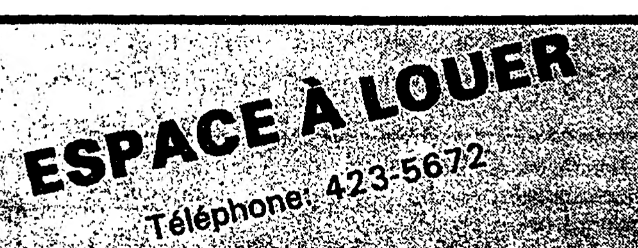
Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES



DR. COLETTE M. BOILEAU
DENTISTE
9634 - 142e rue
Centre d'Achat Crestwood
Edmonton (Alberta)
Téléphone: 455-2389

Benoiton & Associés Ltée
Comptabilité - Impôt
R.D. Benoiton, B. Comm., R.P.A.
Edmonton, Alta #202, 8815-92e rue T6C 4J4 - Tél. 469-9694
Grande Prairie #400, 9835-101e ave - Tél. 532-3587
Dawson Creek, C.B. #19, 1405-102e ave - Tél. 782-2840

DUROCHER, MACCAGNO, MANNING & SIMPSON
avocats et notaires
suite 801, Esso Tower
10060 avenue Jasper
Edmonton, Alberta Tél: 420-6850 T5J 3R8

"Cadrin Denture Clinic"
Bernard Cadrin
Edifice C.B. 9562 - 82e avenue
Entrée ouest, plancher principal
Bur: 439-6189 Rés: 465-3533



DR. R. D. BREAULT
DENTISTE
Strathcona Medical Dental Bldg
Pièce 302, 8225 - 105e rue, Tél: 439-3797

Ayotte Piché Insurance Services Ltd.
Auto, maison, locataire, vie, commerciale
Raymond Piché — Cécile Charest
#202, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
422-2912

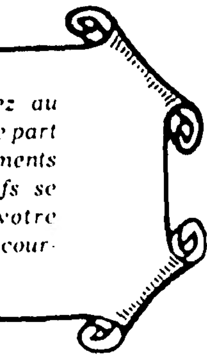
R.G. (Guy) OUELLETTE
Directeur des ventes (Nouvelles voitures)
104 ave & 120 rue
Edmonton (Alberta)
TÉL.: 488-4881
CROSSTOWN

BLOC-NOTES

LE FRANCO



La ligne des Bonnes Nouvelles



Appelez ou écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté. Une courtoisie de AGT.

RIVIÈRE-LA-PAIX

À VENDRE à High Prairie (Alberta) 1/4 section, 40 acres, coupés, pilés avec un réservoir et aussi 1/4 section, 145 acres en foin avec maison 3 chambres à coucher 2 étages + établi pour travailler. Peut se vendre séparément. 523-2232 après 16h. 28/7



ST-PAUL

EXPOSITION HÔPITAL Ste-Thérèse - Le musée historique de St-Paul «Historical Museum» ouvre ses portes pour la saison d'été. Afin de souligner l'ouverture du nouvel hôpital Ste-Thérèse, le musée fait revivre les services de l'hôpital depuis sa fondation et d'autres services médicaux depuis 1907. On vous invite à visiter ces expositions entre 10h et 17h du lundi au vendredi.

FORT McMURRAY

REGIONALE DE FORT McMURRAY - Veuillez noter que le *Secrétariat de l'ACFA ainsi que la librairie le Carrefour seront fermés pendant tout le mois de juillet 1987.* Cette fermeture pourra nous permettre de reprendre des forces pour la rentrée d'automne. Ceux qui auront des messages importants à livrer pourront communiquer avec le *président M. Roland Péru en composant le 791-2799.* Bon été et bonnes vacances à tous les membres et amis de la régionale de Fort McMurray. 28/7



CALGARY

APPARTEMENTS À LOUER - 1 appartement avec 2 chambres à coucher et grand balcon: 490$ tout compris; 2 appartements à 1 chambre à coucher situés près de l'Hôpital Général: 400$ tout compris. Appelez Sandra au 276-5335.

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT - Cage d'oiseaux ronde sur pieds: 10$; Congélateur debout de marque Hotpoint, 14,8 pieds cubes: 150$; 2 bureaux, 3 tiroirs, propre, avec carte géographique: 60$ chacun; 1 téléviseur noir et blanc de marque Sylvania, 10 pcs: 35$; Un ensemble de pots à café, sucre, farine, une boîte à pain et une poubelle: 35$ pour l'ensemble; chaise berçante pour enfants: 7$; jouets: petite chaise haute, panier d'épicerie, lits d'enfants: 8$ chacun; 1 tente de camping pour 6 personnes, neuve: 70$. Demandez Suzanne au 948-2632 (Airdrie)

LA GARDERIE FRANCOPHONE «Pommes de Reinette» à Calgary est à la recherche d'une personne qualifiée pour le poste de directeur(trice). Communiquez avec Marc Lalonde au numéro 278-8478.

JEUNE FILLE de 15 ans offre ses services comme gardienne pour tout l'été. Demandez Jean-Pierre: 245-8524

RECHERCHE une gardienne à temps partiel. Contactez Lise au 295-8168.

DAME ferait ménage dans les maisons privées, demandez Mme Langevin au 277-7601 .

DIVERS

Cet été du 31 juillet au 3 août le POW-WOW de LAC-LA-BICHE présente: Mamowapik à la mission de Lac-la-Biche. Venez célébrer votre patrimoine. Nous aurons un camp public, organisé par la Société des Acadiens, pour ceux intéressés à participer au Pow-Wow de Lac-La-Biche aussi bien que la journée Mamowapik qui se passe le 2 août. Nous allons aussi avoir la cantine «Chez Denise» qui offre de la poutine québecoise et autres délices. Il y aura un spectacle en plein air avec l'invité spécial: Jim Corcoran. Venez en grand nombre! Pour plus d'informations, veuillez contacter le 468-6747 à Edmonton.

L'ASSOCIATION CULTURELLE Franco-canadienne de la Saskatchewan célèbre cette année son 75e anniversaire de fondation. Au nombre des activités commémorant cet événement, l'A.C.F.C. organise un grand «Souper des Retrouvailles» le 2 août prochain dans le cadre de la Fête Fransaskoise à Prud'homme. Pour cette occasion et pour affirmer les liens qui unissent tous les francophones originaires de la Saskatchewan, l'A.C.F.C. invite tous les Fransaskois et Fransaskoises qui habitent maintenant en Alberta, à communiquer par téléphone avec son bureau provincial le plus tôt possible: au (306) 569-2188 nous acceptons les frais d'interurbains.

EDMONTON

INTERPRÈTE - MUSICIENNE - Pour une note spéciale à votre célébration de mariage... Joanne (Martineau) Lamoureux. Pour réservation composez le 483-8979. 01.9

À LOUER pour le 1er juillet, une chambre à coucher dans une grande maison près de la Faculté Saint-Jean. Contactez Thérèse au 939-2610 jusqu'au 26 juin et après cette date composez le 645-2664. 28/7

À VENDRE - Maison de six pièces, sur trois acres de terrain, entouré de bois, située près de la route 16 à Hubles Lake, près de Stony Plain. Elle comprend trois chambres à coucher, un salon, une salle à manger, une grande cuisine, un sous-sol fini avec une chambre, salle de séjour avec bar, cave-à-vin et pièce de lavage. Extérieur style normand français, intérieur style Louis XV, double garage, atelier chauffé de 800 pi. ca.. Doit être vu. Demande 97 000$. Pour informations ou rendez-vous, composez le 963-6868. 4 8

À VENDRE - Divan de forme «L», Tweed beige, 3 ans d'usage, protection antistatique «Scoth Guard». Payé 750$, laisserais à 350$ ou meilleure offre. Téléphonez au 466-4451. 28/7

GARDIENNE temporaire vivant à l'extérieur requise pour deux enfants (2 ans et un an) chez moi du 15 octobre 1987 au 11 décembre 1987. Heures de travail 8h à 17h. Composez 432-9339 après 17h30. 28/7

LA PREMATERNELLE FRANCOPHONE d'Edmonton RECHERCHE un professeur à temps partiel pour l'École Enfantine pour enseigner à des enfants de trois ans. Si vous êtes intéressés, contactez Yvonne au 463-3402 ou faites parvenir votre curriculum vitae au bureau de l'ACFA régionale d'Edmonton avant le mois de septembre 1987. 14 7

RECHERCHE gardienne adulte à temps partiel pour un petit garçon de 5 mois. Je demeure dans la partie nord d'Edmonton. Reçus exigés. Appelez après 17h à 478-9310. 14 7

Abonnez-vous au Franco!

Les dossiers de l'A.C.F.A.



La femme et la loi dans le milieu du travail

Il existe quelques lois qui concernent le milieu de travail dont certaines affectent les femmes et leurs droits en particulier. Voici un bref exposé sur ce sujet.

Individual's Rights Protection Act

Cette loi est de juridiction provinciale, elle s'applique à tous les individus de l'Alberta et peut être invoquée par tous. Certains articles se rapportent aux pratiques de travail et d'embauche.

1. Annonces classées

Elles ne peuvent contenir de référence concernant la race, les croyances religieuses, la couleur, le sexe, les caractéristiques physiques, l'âge, les ancêtres ou le lieu d'origine sauf s'il s'agit d'une qualification nécessaire et établie de bonne foi.

2. Sélection des candidats

Un employeur ne peut refuser d'embaucher une personne ou ne peut traiter les gens de façon différente quant à l'entraînement ou les promotions pour des motifs de discrimination cités plus haut. On ne peut refuser d'embaucher une personne à cause de son état matrimonial.

3. Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est considéré comme un motif de discrimination basé sur le sexe. La Human Rights Commission (ci-après H.R.C.) le définit comme suit: il s'agit d'avances sexuelles qui ne sont pas encouragées, de demandes de «faveurs» sexuelles et tout autre commentaire à caractère sexuel ou conduite physique qui ne sont pas encouragés lorsque la soumission à cette conduite est sous-entendue ou expresse comme étant une condition de travail. Il y a également harcèlement sexuel lorsque l'acceptation ou le rejet de ce genre de conduite sera un facteur décisif pour la conservation de l'emploi.

4. Recours devant la H.R.C.

Lorsqu'une personne se sent lésée, elle peut se rendre à la H.R.C. afin de remplir un formulaire de plainte dans les six mois de l'incident. Un dernier mot sur les droits des fumeurs, ceux-ci ne sont pas couverts par la loi donc le droit de fumer au travail est laissé à la discrétion de l'employeur.

Employment Standards Act

Il s'agit d'une loi sur les normes du travail qui s'applique en général à la plupart des travailleuses et travailleurs de la province. Toute entente prévoyant des conditions de travail inférieures à celles prévues dans cette loi serait nulle et de nul effet étant donné le fait que cette loi est d'ordre public. Ici encore, quoique cette loi contient plusieurs dispositions, je ne parlerai que du congé de maternité.

1. Congé de maternité

Toute employée qui a travaillé pendant douze mois consécutifs pour le même employeur a droit à dix-huit semaines de congé de maternité sans solde qui peut commencer à compter de douze semaines avant la date prévue pour l'accouchement.

Si l'accouchement a lieu après la date prévue, l'employée peut ajouter ce temps entre la date prévue et la date réelle aux dix-huit semaines. Dans tous les cas, la femme doit avoir six semaines après son accouchement. Si elle veut retourner au travail avant l'expiration des six semaines, elle doit présenter un certificat médical à son employeur à l'effet qu'il n'y a aucun risque pour sa santé. Une période supplémentaire peut également être ajoutée si l'employée produit un certificat médical indiquant qu'elle ne peut recommencer tel que prévu.

L'employée doit donner un préavis écrit de deux semaines indiquant la date où elle veut commencer son congé et un préavis de deux semaines avant son retour au travail. L'employeur doit la reprendre soit dans la position qu'elle occupait avant son départ ou lui donner un travail semblable ayant au moins le même salaire et bénéfices que celui qu'elle occupait avant son départ.

Un employeur peut aviser une employée par écrit qu'elle doit commencer son congé de maternité si sa condition physique nuit à son travail; cet avis peut être donné dans les douze semaines précédant la date prévue de l'accouchement.

2. Recouvrement de salaire et autres avantages

La procédure la moins coûteuse est de porter plainte par écrit au bureau de l'«Employment Standards» dans les délais prévus. Il ne faut pas oublier qu'un employeur ne peut congédier une employée parce qu'elle a porté plainte en vertu de cette loi ou de l'«Individual's Rights Protection Act».

Les lois citées plus haut contiennent beaucoup de dispositions dont je ne peux parler ici faute d'espace. en cas de doute sur vos recours et droits, contactez le plus tôt possible les bureaux provinciaux ou un avocat qui pourra vous informer de vos délais et procédures à suivre.

Sonia Gaal
Membre du Barreau de l'Alberta
(membre inactif)